



# Le programme scolaire européen

## LE CONCEPT

La déclinaison matinale du programme européen est ouverte aux élèves scolarisés :

- ▶ dans **les collèges REP ou REP+ de métropole** ;
- ▶ dans **tous les établissements scolaires du secondaire** (collèges et lycées publics et privés) situés **dans les départements et régions d'Outre-mer**.

Ils pourront bénéficier d'une **distribution de fruits frais et/ou de lait le matin** lors de leur arrivée dans l'établissement, avant le démarrage des cours. Les distributions de fruits frais et de lait doivent **obligatoirement s'accompagner d'une mesure éducative**. L'objectif de cette mesure éducative vise à renforcer la dimension «éducation à l'alimentation» du programme et recréer le lien entre les enfants et les secteurs agricole et agroalimentaire.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans les établissements concernés, environ 1,5 fois plus d'enfants débutent leur journée sans avoir mangé. L'absence d'une alimentation correcte avant de débuter une journée scolaire diminue la capacité d'attention et de concentration des élèves. Ainsi, l'objectif de cette distribution à l'arrivée des élèves est d'**améliorer l'équilibre alimentaire des élèves et de promouvoir des comportements alimentaires plus sains**, en adéquation avec les recommandations du plan de santé publique.

Les demandeurs d'aide devront faire le **choix pour chaque année scolaire d'une déclinaison du programme européen** (midi, goûter ou matin pour les établissements REP ou REP+). Ce choix est fixe pour l'ensemble de l'année scolaire. Néanmoins, en cas de difficultés de mise en œuvre de la déclinaison «matin», le demandeur d'aide peut changer de déclinaison entre 2 périodes d'une même année scolaire. Ce changement sera pour l'ensemble de ses établissements scolaires bénéficiaires.

## SOMMAIRE

Fiche 1 – **L'organisation de la distribution**  
Fiche 2 – **Les mesures éducatives**  
Fiche 3 – **Les demandeurs d'aide éligibles**  
Fiche 4 – **La demande d'agrément**

Fiche 5 – **Le référencement des fournisseurs**  
Fiche 6 – **La demande d'aide**  
Fiche 7 – **Les obligations liées au programme**  
Fiche 8 – **Les contrôles**